



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

BÂTIMENT A



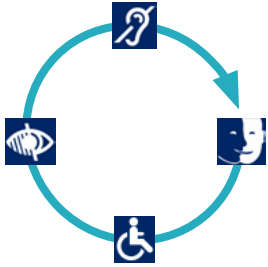


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue AU BATIMENT A DE L'ENSICAEN

ECOLE PUBLIQUE D'INGENIEURS ET CENTRE DE RECHERCHE



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services



oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : 02 31 45 27 50



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. STATIONNEMENT ADAPTE AUX PMR



Ce service sera accessible le : 01/07/19 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. ASCENSEUR



Ce service sera accessible le : 01/07/20 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3. SANITAIRES



Ce service sera accessible le : 01/07/19 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



4. ESCALIER PRINCIPAL



Ce service sera accessible le : 01/07/19 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



5. ACCUEIL



Ce service sera accessible le : 01/07/20 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



6. CAFETERIA



Ce service sera accessible le : 01/07/20 (délai de réalisation)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



7.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



8.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



9.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



10.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



11.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



12.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



13.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



14.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



15.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : **ENSICAEN**

Adresse : **6 Boulevard du Maréchal Juin**

Code postal : **14050** Ville : **CAEN cedex 4**

Téléphone : **02 31 45 27 50** Fax : **02 31 45 27 60**

Site web : **www.ensicaen.fr**

Nom du représentant de la personne morale : **HAMET Jean-François**

Siret : **19141720300012**

Activité : **École publique d'ingénieurs et centre de recherche**

Bâtiment concerné : **bâtiment A**

Classement de l'ERP : **type R/N 2^e catégorie**

Effectif de l'ERP : Personnel : **50** Public : **700** Total : **750**

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : **OUI** NON

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi : **OUI** NON

Si oui à quelle date : **24/09/2015**

Existe-il un registre de sécurité : **OUI** NON

SIGNALÉTIQUE

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Mise en place de diffuseurs sonores et lumineux pour l'alarme incendie	01/07/19			
Signalisation accès principal + accès secondaire du bâtiment et nomination	01/07/18			
Signalétique numérotation des salles	01/07/18			
Ajouter des éléments de signalétique d'information (plan multi-sensoriel) sur le panneau plan extérieur	01/07/18			
Installer une signalisation adaptée pour repérer l'ascenseur depuis le hall d'accueil	01/07/18			
Installer une signalétique adaptée indiquant les sorties (sans présenter de confusion avec le repérage des issues de secours)	01/07/18			

ÉCLAIRAGE

- Cheminement extérieur : 20 lux
- Circulation piéton / voiture : 50 lux
- Circulation intérieure : 100 lux
- Escalier et équipement mobile : 150 lux
- Poste ou banque d'accueil : 200 lux
- Éclairage par détection de présence

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

CHEMINEMENT

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)
- Largeur du cheminement de 1,40 m (tolérance 1,20 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15 m
- Dévers sur les cheminements \leq à 2 %
- Dans le cas d'un vide bordant un cheminement¹ supérieur à 40 cm, présence d'un garde-corps.
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Repérage des parois et portes vitrées
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre $\geq 2,20$ m sous élément suspendu

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Repérage des parois et portes vitrées (portes automatiques + parois du hall)	01/12/17			

¹ Distance inférieure à 0,90 m

PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur $\geq 3,30$ m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut $>$ à 2 cm

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Création d'une place de parking adaptée aux PMR	01/07/19			

PORTAIL ET PORTE ADAPTÉE

- Portail facilement manœuvrable (effort pour ouvrir ≤ 50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1,70 m - 2,20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0,77 m à minima
- Hauteur de poignée (0,90 m et 1,30 m)
- Poignées facilement préhensibles
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Remplacement des poignées de portes par poignées type bec de cygne contrastées par rapport au support	01/07/19			
Porte Amphi 010 à remplacer par une porte 2/3 - 1/3 (largeur du ventail d'usage actuellement non conforme)	01/07/19			

ASCENSEUR ET PLATEFORME ÉLÉVATRICE

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40
- Largeur de passage de porte² 0,83 m
- Dimension minimale de la cabine 1,10 m x 1,40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0,90m x 1,40 m
- Charge minimale supportée \geq 300 kg

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Remplacer le panneau de commande	01/07/20			
Installer une barre d'appui	01/07/20			
Installer un miroir ne descendant pas à moins de 30 cm du sol afin de ne pas gêner les déficients intellectuels et visuels	01/07/20			
Installer une signalisation sonore	01/07/20			

² La porte ou le portillon d'entrée a une largeur nominale minimale de 0,90 m correspondant à une largeur de passage utile de 0,83 m.

ESCALIER ≤ 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Éveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1,00 m)
- Hauteur de marche ≤ 16 cm
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Prolongement de la main courante de l'escalier principal	01/07/19			
Installer appel de vigilance sur l'escalier extérieur + nez de marche contrasté antidérapant + contremarches contrastées	01/07/19			
Contremarche et nez de marche contrastés (marches direction)	01/07/18			

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Éveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0,28 et 0,50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0,80 m à 1,00 m)
- Hauteur de marche ≤ 16 cm
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm
- Protection des espaces sous escalier

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Contremarche et nez de marche contrastés	01/07/19			
Protection de l'espace situé sous l'escalier central	01/07/18			

PLAN INCLINÉ, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

- Pente du plan incliné de 8 % à 10 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant³
- Dévers \leq à 3 %

CONFORME : OUI NON PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date

³ 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m, 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

DISPOSITIF DE COMMANDE

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0,90 m et 1,30 m
- Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Contraster et déplacer les commandes le nécessitant (interrupteur, contrôle d'accès, déverrouillage, ...)	01/07/20			

PERSONNEL

Le personnel amené à être en contact avec le public doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique ...).

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Formation du personnel de l'accueil	01/07/18			

SANITAIRES

- Au moins un⁴ doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1,50 m), en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m), en dehors du débattement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0,70 m à 0,80 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0,35 m à 0,40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0,45 m et 0,50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan \leq 0,85 m

CONFORME : OUI **NON** PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délai de la réalisation	Coût	Validation de la réalisation	Date
Repositionner les barres d'appui latérales des sanitaires adaptés	01/07/19			
Installer une robinetterie à levier ou automatique	01/07/19			
Repositionner les accessoires (miroir, sèche-mains, distributeur de savon, ...) qui sont mal positionnés ou ne sont pas à une hauteur conforme	01/07/19			

⁴ 1 par niveau comportant des sanitaires, situé au même emplacement que les autres.